



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM/40/2
1^{er} avril 2007

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Original: ANGLAIS/FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique

Quarantième session de la Commission

Addis-Abeba
2 et 3 avril 2007

**RAPPORT DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ D'EXPERTS
DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES,
DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

TENUE À ADDIS-ABEBA DU 29 MARS AU 1^{ER} AVRIL 2007

A. Participation

1. La vingt-sixième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Addis-Abeba du 29 mars au 1er avril 2007. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par le Président du Bureau sortant du Comité d'experts, Son Excellence l'Ambassadeur du Burkina Faso M. Bruno Nongoma Zidouemba, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, M. Abdoulie Janneh, et le Secrétaire d'État aux finances et au développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Son Excellence M. Mekonnen Manyazewal.
2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
3. La Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) ont participé aux travaux du Comité.
4. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine.
5. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés par des observateurs: Danemark, Fédération de Russie, Finlande et Italie.
6. Les entités ci-après étaient représentées par des observateurs : Action Aid International, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD), African Futures Institute, Africa Monitor, Africa Research and Resource Forum (ARRF), Banque arabe pour le développement de l'Afrique (BADEA), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque mondiale, Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Department for International Development (DFID), Femmes Africa Solidarité et Information et Communication, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Agence japonaise de

coopération internationale (JICA), Ligue des États arabes, secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Mission diplomatique palestinienne, Agency for International Development des États-Unis (USAID), Mission des États-Unis auprès de l'Union africaine, Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

7. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption du projet d'ordre du jour et de programme de travail.
4. Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale de l'Afrique.
5. Suite donnée à la dernière session de la Commission: Rapport annuel sur les activités de la Commission, 2007.
6. Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique.
7. Questions sectorielles:
 - Aide pour le commerce;
 - Statistique et capacité statistique;
 - Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).
8. Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées aux niveaux mondial et régional:
 - Examen de l'exécution du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté par le Sommet mondial pour le développement durable;
 - Examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement;
 - Examen des progrès accomplis dans la réalisation du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010;
 - Examen des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays africains.
9. Présentation et examen du thème de la Conférence: *Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les OMD: Nouveaux défis et voie à suivre.*
10. Questions statutaires:
 - Examen des mécanismes intergouvernementaux de la Commission;
 - Rapport sur l'évaluation extérieure de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP);
 - Projet de programme de travail et de priorités de la CEA pour la période biennale 2008-2009.
11. Questions diverses.
12. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.
13. Clôture de la réunion.

Élection du Bureau

8. Le Comité a, à l'unanimité, élu le Bureau ci-après:

Président:	Éthiopie
Premier Vice-Président:	Swaziland
Deuxième Vice-Président:	Cameroun
Troisième Vice-Président:	Tunisie
Rapporteur:	Libéria

C. Compte rendu des travaux

Allocutions d'ouverture

9. Dans son discours d'ouverture, Son Excellence M. Bruno Nongoma Zidouemba, Ambassadeur du Burkina Faso et Président sortant du Bureau, a chaleureusement souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir accueilli la réunion. Au nom du Gouvernement burkinabé, il a remercié M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, d'avoir organisé la Conférence sur le thème «Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les OMD: Nouveaux défis et voie à suivre».

10. Dans ses observations liminaires, M. Abdoulie Janneh a exprimé sa profonde gratitude et ses remerciements au Gouvernement et au peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, qui sont les hôtes de la CEA depuis près de 50 ans. Il a déclaré que la Conférence de 2007 se tenait plus tôt que d'habitude afin que ses conclusions puissent enrichir les grandes réunions internationales prévues au cours des prochains mois.

11. Le Secrétaire exécutif a décrit les progrès accomplis dans le repositionnement de la CEA visant à mieux répondre aux besoins de ses États membres, ainsi que la modification de sa structure, qui comprend deux nouveaux sous-programmes pour tenir compte de l'importance accrue accordée à la statistique et au développement social. Il a parlé des deux groupes d'appui au NEPAD et au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui ont été créés pour mieux aider l'Union africaine dans ces domaines. En outre, les bureaux sous-régionaux renforcés sont appelés à jouer un rôle clef, en tant qu'organes opérationnels de la Commission. Ils seraient des centres de diffusion des initiatives de la CEA en matière d'apprentissage mutuel et de partage des connaissances et seraient les partenaires privilégiés des communautés économiques régionales (CER) dans l'application du programme de développement de l'Afrique au niveau sous-régional.

12. Le Secrétaire exécutif a jugé tout aussi important dans le repositionnement de la CEA, le regain d'efforts visant à renforcer la coopération avec les principales organisations régionales, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres organismes des Nations Unies présents en Afrique. Dans le même esprit, il a précisé que la CEA avait étroitement collaboré avec la CUA pour organiser la Conférence des ministres.

13. Le *Plan d'activités de la CEA, 2007-2009*, approuvé par les chefs d'État africains lors de leur Sommet tenu en janvier 2007 à Addis-Abeba, est une présentation stratégique de la

nouvelle vision de la CEA. Comme il est la propriété des États membres, ceux-ci devraient recommander à leurs partenaires et à leurs dirigeants de l'appuyer.

14. Sur le thème de la Conférence, le Secrétaire exécutif a déclaré que, malgré l'amélioration de la situation économique en Afrique, les progrès accomplis pour la réalisation des OMD demeuraient trop faibles. Le défi à relever était donc de mieux comprendre comment l'Afrique pourrait atteindre les Objectifs et quel rôle chaque partie prenante devait jouer. Il a rappelé que le Sommet mondial de 2005 avait jugé nécessaire que les pays adoptent et mettent en œuvre des stratégies nationales globales de développement pour réaliser les OMD. Il s'agit là, selon lui, d'un défi important que la présente Conférence aiderait à relever en faisant des recommandations concrètes permettant aux pays africains d'adopter la combinaison optimale d'orientations et de stratégies pour réaliser les OMD.

15. Dans son discours d'ouverture, M. Mekonnen Manyazewal, Secrétaire d'État aux finances et au développement économique de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a exprimé sa satisfaction pour l'excellent travail accompli par le Bureau sortant. Il s'est dit encouragé par l'accélération de la croissance en Afrique, condition nécessaire à la réalisation des OMD. Cependant, la croissance économique n'ayant pas été uniforme d'un pays à l'autre et au sein des pays, beaucoup était encore à faire, en particulier dans les secteurs sociaux.

16. Le Secrétaire d'État a poursuivi en explicitant huit grands défis que les pays africains doivent relever, à savoir: accélérer et maintenir la croissance économique en vue de la réduction de la pauvreté, grâce à la création d'un environnement propice au développement du secteur privé; supprimer les disparités entre les sexes; accroître l'investissement dans les infrastructures; investir dans les personnes en multipliant les possibilités d'éducation, en améliorant les soins de santé et en facilitant l'accès à l'approvisionnement en eau; consolider la responsabilisation, la démocratie et la bonne gouvernance en renforçant les institutions aux niveaux local et central; accroître le financement du développement en mobilisant des ressources internes et externes; gérer la mondialisation; développer les capacités de l'État et du secteur privé. Le Secrétaire d'État a invité le Comité non seulement à axer le débat sur ces défis et à formuler des recommandations concrètes, mais également à proposer les moyens d'adapter ces dernières à la situation propre de chaque pays.

17. Partageant les données d'expérience de l'Éthiopie en matière de défis à relever pour réaliser les OMD, le Secrétaire d'État a retracé le programme de développement du pays formulé dans les DSRP 2002/03-2004/05 et dans le plan de développement national de 2005/06-2009/10, qui mettaient l'accent sur la réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique. Il a déclaré que la croissance de l'Éthiopie avait été en moyenne de 11% en termes réels ces trois dernières années, sous l'effet du développement agricole et du développement industriel. Il a rappelé l'importance du contrôle et du suivi des progrès accomplis pour réaliser les OMD et a invité le Comité à proposer des stratégies et orientations pouvant être appliquées par les États membres pour accélérer ces progrès. Cependant, même si tous les pays africains connaissent des problèmes quasiment similaires, les orientations et stratégies proposées devraient tenir compte des spécificités de chaque pays.

18. Le Secrétaire d'État a ensuite déclaré ouverte la vingt-sixième réunion du Comité d'experts.

Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale de l'Afrique [Point 4 de l'ordre du jour]

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le document intitulé «*Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale de l'Afrique, 2006*» (E/ECA/COE/26/2) et appris que la croissance du PIB n'avait cessé de s'améliorer, passant d'un taux de 5,3% en 2005 à 5,7% en 2006. Ce résultat positif pouvait s'expliquer par la bonne gestion macroéconomique, la forte demande de produits primaires et le renchérissement de leur cours, l'allègement de la dette, l'accroissement des apports de capitaux et l'amélioration du climat politique. Cependant, la croissance était restée irrégulière et insuffisante. Afin de réaliser les OMD, il serait nécessaire de prendre des mesures pour renforcer le développement économique et social en Afrique.

20. Le Comité a félicité le secrétariat de la qualité de ce document et de l'accent mis sur les questions clefs. Toutefois, il faudrait approfondir l'analyse sur la croissance récente pour mieux la comprendre et en apprécier les effets sur les pauvres. Pour le Comité, il faudrait définir des politiques appropriées pour atténuer les chocs liés aux fluctuations des cours des matières premières, qui contribuent beaucoup à l'instabilité de la croissance économique en Afrique.

21. Les participants ont noté que le taux de croissance de 7% jugé nécessaire pour réaliser les OMD représentait un chiffre global, et qu'il devrait être plus ou moins élevé selon les pays. À cet égard, le Comité a souligné qu'il était important de proposer des mesures spécialement conçues pour aider les sous-régions qui n'obtiennent pas les résultats escomptés à améliorer leurs résultats et à réaliser leur potentiel de croissance.

22. Les pays importateurs de pétrole ont besoin de mécanismes correctifs pour remédier aux incidences négatives de la hausse des cours. Le Comité a demandé à la CEA d'approfondir son travail d'analyse, notamment à la lumière des conclusions de la Conférence de 2006, concernant les effets d'entraînement de la croissance économique sur l'emploi dans les pays producteurs et non producteurs de pétrole. Il a, en outre, mis en exergue le défi que pose au continent la forte incidence du chômage des jeunes et recommandé l'élaboration de stratégies appropriées pour y faire face.

23. S'agissant de la recommandation tendant à réduire la dépendance des pays importateurs de pétrole en adoptant des énergies de substitution, comme l'énergie hydroélectrique, le Comité a noté que, vu la forte contrainte que leur impose le changement climatique, certains pays ne sauraient compter sur ces sources d'énergie. Il a estimé qu'il fallait faire des recommandations plus précises sur le développement durable ainsi que sur la lutte contre la criminalité par des moyens législatifs et judiciaires.

24. Le Comité a également souligné l'importance de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures pour accélérer la croissance et le développement en Afrique. Il a invité le secrétariat à œuvrer en étroite collaboration avec les États membres pour non seulement améliorer la qualité de l'aide et la capacité d'absorption des pays bénéficiaires, mais également pour encourager les partenaires à accélérer l'allègement de la dette et à honorer leur engagement d'augmenter l'assistance pour l'Afrique. Il est également impérieux d'accroître les investissements, notamment les investissements étrangers directs (IED) sur le continent, afin de promouvoir la croissance et de réaliser les OMD. Il faudra par ailleurs promouvoir les investissements intérieurs pour augmenter les IED. Dans le contexte de la mondialisation, le

Comité a souligné l'importance des facteurs de développement comme le commerce (tant international qu'intra-africain) et les TIC.

25. À cet égard, le Comité a noté avec préoccupation la dépréciation rampante du cours de la principale monnaie des exportations des pays africains face aux principales monnaies de paiement de leurs importations. Cette situation pénalise les économies africaines tant à l'exportation qu'à l'importation.

26. Outre le rôle des pouvoirs publics, les stratégies pour accélérer et soutenir le développement en Afrique devraient intégrer celui que des acteurs comme le secteur privé, la société civile, les institutions sous-régionales (notamment les communautés économiques régionales) et les partenaires internationaux pourraient jouer dans la solution des problèmes de développement du continent.

27. Le Comité a demandé au secrétariat d'approfondir l'analyse sur le lien entre la croissance et la création d'emplois, particulièrement s'agissant des pays africains producteurs de pétrole. Il a pris acte de l'initiative envisagée par la CEA pour promouvoir une démarche nouvelle en matière de conception des politiques macroéconomiques, tout en se félicitant du travail que la Commission accomplit actuellement dans ce domaine en collaboration avec le PNUD.

Suite donnée à la dernière session de la Commission: Rapport annuel sur les activités de la Commission, 2007 [Point 5 de l'ordre du jour]

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a décrit les diverses mesures que le Secrétaire exécutif de la CEA avait prises pour mettre en œuvre les décisions et résolutions adoptées lors de la précédente session de la Commission, tenue à Ouagadougou en mai 2006, telles qu'elles figurent dans le document E/ECA/COE/26/3, intitulé *Rapport annuel, 2007*. Ces activités concernent principalement la mise en œuvre de décisions et résolutions relatives au repositionnement de la CEA, l'évaluation externe de l'Institut africain de développement économique de planification (IDEP), le renforcement des capacités statistiques en vue de la réalisation des OMD et les mesures visant à accroître la création d'emplois.

29. Les mesures de repositionner la CEA couvraient trois grands axes, à savoir l'établissement des programmes et des priorités en fonction de deux grands thèmes: *Promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine et Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux*; la restructuration institutionnelle de façon à aligner la structure du secrétariat sur les nouvelles priorités des programmes, notamment le renforcement de la présence de la CEA au niveau sous-régional grâce au redéploiement de ressources financières et humaines supplémentaires aux cinq bureaux sous-régionaux de la CEA; et des mesures visant à améliorer la gestion des ressources humaines et d'autres processus administratifs. Ces modifications s'appuyaient sur une plus grande détermination à établir et à maintenir des partenariats avec d'autres organisations, notamment l'UA, la BAD, d'autres organismes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux. À cette fin, la CEA a élaboré un plan d'activités triennal (2007-2009) décrivant les liens entre les futures priorités et activités de la Commission et celles de ses principaux partenaires, plus particulièrement l'Union africaine. Le Plan d'activités a été lancé conjointement par le Secrétaire général de l'ONU, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Banque africaine de développement, puis approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

30. S'agissant des mesures que le secrétariat a prises pour aider les États membres à renforcer leurs capacités statistiques en vue du suivi des OMD, le Comité a été informé qu'une nouvelle division chargée de la statistique avait été créée dans le cadre du repositionnement de la CEA - le Centre africain pour la statistique (CAS). La principale priorité de ce Centre est d'entreprendre des travaux de recherche et d'appuyer le renforcement des capacités dans les États membres, afin d'améliorer la portée et la qualité des données disponibles pour l'analyse des politiques et la prise de décisions sur les questions socioéconomiques, en particulier la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques et de données de qualité pour le suivi des OMD.

31. Au cours des débats qui ont suivi, le Comité a félicité le secrétariat des mesures prises pour repositionner la CEA, en particulier les efforts visant à renforcer sa présence au niveau sous-régional. À cet égard, plusieurs délégations ont encouragé le secrétariat à poursuivre, grâce à des mesures appropriées, la mise en place d'une capacité opérationnelle dans les bureaux sous-régionaux afin que ces derniers puissent jouer un rôle plus efficace dans la fourniture d'une assistance technique aux États membres. Certaines délégations ont demandé davantage d'informations sur le volume des ressources à la disposition des bureaux sous-régionaux afin de déterminer l'efficacité de leurs activités. Des précisions ont également été demandées à propos du financement de l'IDEP au titre du budget ordinaire de l'ONU. Les participants ont soulevé d'autres points, notamment les activités de la CEA en matière de promotion des droits de l'homme en Afrique.

32. Répondant à ces interventions, le Secrétaire exécutif a expliqué que, suite à l'exercice de repositionnement, la CEA était devenue une entité plus efficace et compétente. Il a noté avec satisfaction que l'exercice avait été accueilli avec enthousiasme par les États membres et d'autres parties prenantes, notamment la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Il s'est déclaré favorable à la requête de poursuivre le processus de renforcement des capacités des bureaux sous-régionaux, indiquant le volume total des ressources qui leur étaient affectées, et il a assuré le Comité de l'appui continu des Nations Unies à ce processus.

33. S'agissant de la nécessité d'accroître les ressources allouées à l'IDEP, le Secrétaire exécutif s'est déclaré convaincu qu'il convenait de mieux définir le rôle et la pertinence de l'Institut, ainsi que sa structure de gouvernance, avant d'aborder la question d'un financement additionnel, et il a exprimé l'espoir que la réunion en cours permettrait d'avoir de nouvelles orientations à cet égard. Pour ce qui est des activités de la CEA dans le domaine des droits de l'homme, le Secrétaire exécutif a informé le Comité que, bien que la Commission n'ait pas un mandat explicite dans ce domaine, elle collaborait étroitement avec d'autres organisations, telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, pour renforcer les liens entre droits de l'homme et développement.

34. Abordant la question de la création d'emplois, le Comité a réitéré que le manque d'emplois à plein temps et décent pour tous constituait une menace pour la réalisation des OMD. Il a exhorté la CEA, agissant de concert avec l'UA, l'OIT, le PNUD et la BAD, à rendre opérationnel le Forum régional pour l'emploi, dont la création est envisagée. Cette instance aidera les États membres à intégrer plus efficacement la création d'emplois dans leurs plans de développement national et leurs stratégies de réduction de la pauvreté.

Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique [Point 6 de l'ordre du jour]

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour, deux présentations ont été faites par le secrétariat conjoint CEA/CUA. La première, faite par le représentant de la CEA, a porté sur les progrès accomplis en matière d'intégration régionale. La seconde, faite par le représentant de la CUA, a passé en revue les activités menées par la Commission dans le cadre du suivi des décisions prises lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains, tenu à Banjul en juillet 2006.

36. Présentant le document E/ECA/COE/26/5 intitulé *Évaluation des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique*, un représentant du secrétariat a fait observer que l'intégration régionale constituait l'un des deux piliers du Programme de travail de la CEA. Le document s'articule autour des principales décisions que les CER ont récemment prises pour relever les défis posés par l'intégration régionale, des activités prévues par la CEA dans le domaine de l'intégration régionale et de la voie à suivre pour accélérer le processus d'intégration régionale en Afrique.

37. Le Comité a été informé, par la CUA, des décisions adoptées lors du Sommet de Banjul au sujet des orientations visant à accélérer le processus d'intégration régionale. À cet égard, la CUA a entrepris les études pour quantifier les scénarios de rationalisation des CER et élaborer un programme minimum d'intégration régionale. Le résultat de ces études devrait être présenté à la réunion des ministres africains chargés de l'intégration, prévue à Kigali fin mai 2007.

38. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a félicité le secrétariat conjoint de la qualité des deux présentations. Tout en reconnaissant la pertinence et l'importance des défis exposés dans les deux présentations, le Comité a souligné que d'autres défis tout aussi importants devraient être relevés dans le but de renforcer le processus d'intégration, notamment la promotion de l'unité nationale, de la stabilité politique et de la cohésion sociale. En effet, la cohésion nationale renforcée pourrait constituer un socle solide sur lequel on pourrait construire une intégration régionale réussie. À cet égard, la CEA pourrait, à travers les différentes composantes de son programme de travail, contribuer à la recherche des moyens de renforcer la cohésion politique et sociale des pays africains.

39. La question de la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale a également été abordée. Le Comité a noté la lenteur avec laquelle les résolutions et recommandations adoptées au niveau régional étaient appliquées et a instamment demandé aux pays africains de faire preuve d'une plus grande volonté politique, afin de relever les défis de l'intégration régionale en Afrique. Le Comité a également noté que le processus d'intégration régionale en Afrique n'était pas suffisamment ouvert. Aussi a-t-il recommandé l'adoption de mesures permettant une plus grande participation des populations à toutes les étapes du processus, grâce à un recours accru aux moyens d'information publics et à d'autres activités visant à mieux faire connaître les travaux des CER.

40. Le Comité s'est félicité du lancement, en 2005, de l'Initiative maghrébine visant le renforcement de l'intégration dans les domaines commercial, financier et du secteur privé. À cet égard, il s'est félicité de la création de la Banque maghrébine pour le commerce extérieur et l'investissement, dont le siège est à Tunis.

41. S'agissant des critères utilisés pour la classification des groupements économiques régionaux en CER et en organisations intergouvernementales, le Comité a été informé qu'il s'agissait d'une décision politique des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le Comité a également pris note de l'existence d'une multitude d'études d'évaluation des CER, avec pour conséquence des doubles emplois et un chevauchement des activités. À cet égard, le Comité a souligné la nécessité d'une plus grande concertation entre les organisations afin d'exploiter et de partager de manière judicieuse et optimale les informations disponibles.

42. Le Comité a souligné l'importance des Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne et a constaté avec une certaine préoccupation que ces Accords posaient des défis pour les CER. À cet égard, le Comité a été informé des nombreuses activités que le secrétariat de la CEA menait pour aider les États membres et les CER à relever ces défis. Il s'agit notamment d'études visant à évaluer l'impact des APE sur l'économie des États membres de la CEDEAO, de l'UEMOA, de la CEMAC et de la SADC, ainsi que d'ateliers de formation à l'intention des négociateurs des différentes sous-régions du continent. Le Comité a demandé l'élaboration de mécanismes favorisant un échange utile d'informations relatives aux APE entre les CER et au sein de celles-ci.

43. Le Comité a félicité la CEA des nombreuses études réalisées sur la question du financement de l'intégration régionale en Afrique et de la stratégie de mobilisation des ressources s'y rapportant. À cet égard, il a souligné l'importance de l'accroissement des investissements dans les infrastructures, condition jugée indispensable pour accélérer l'intégration du continent. Les études entreprises par la CEA ont conduit à l'adoption de mécanismes de financement autonomes qui ont grandement contribué à consolider la base financière de plusieurs CER. S'agissant des besoins de financement dans le domaine des infrastructures, le Comité a recommandé d'étudier la possibilité de recourir aux ressources du Consortium pour le financement des infrastructures, mis en place par le G-8.

Questions sectorielles [Point 7 de l'ordre du jour]

- **Aide pour le commerce**

44. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat de la CEA a présenté le document portant la cote E/ECA/COE/26/7, intitulé *Aide pour le commerce: Questions nouvelles et nouveaux défis*. La présentation a montré l'importance de l'initiative «Aide pour le commerce» et sa contribution potentielle au développement de l'Afrique, les principaux défis à relever pour la rendre opérationnelle et les principes directeurs à suivre pour tirer parti de l'initiative.

45. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a salué l'initiative, estimant qu'elle revêtait une grande importance pour le renforcement des capacités de production et des infrastructures liées au commerce dans les pays africains et qu'elle traitait également des coûts d'ajustement entraînés par la libéralisation du commerce. Le Comité a jugé crucial de renforcer l'offre, grâce à la diversification, et de faciliter la chaîne de plus-value dans les produits et les exportations des pays africains pour tirer le plus grand profit de l'initiative. Les experts ont considéré comme moyens clefs du renforcement des capacités: la formation, l'assistance technique et l'expertise, y compris le renforcement des capacités humaines aux niveaux national et régional.

46. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative «Aide pour le commerce», le Comité a estimé que le secteur privé devrait en être un des acteurs clefs aux niveaux national et

régional. Il a souligné que l'aide pour le commerce devrait être efficace, conforme aux initiatives d'intégration régionale et sous-régionale et qu'elle devrait appuyer ces initiatives pour stimuler le commerce intra-africain.

47. Pour les pays africains, l'initiative «Aide pour le commerce» devrait compléter et non remplacer les autres formes d'aide au développement qu'ils reçoivent. Le Comité a souligné que l'efficacité de l'initiative dépendrait de l'apport de ressources nouvelles et supplémentaires. Il a également jugé indispensable une préparation prévisible et minutieuse du financement de l'initiative pour rendre celle-ci plus efficace.

48. Tout en reconnaissant la contribution de la CEA au renforcement des capacités commerciales des pays africains, y compris le renforcement de leurs compétences en matière de négociations commerciales, le Comité a souligné que la CEA, en tant qu'institution régionale prépondérante, avait un rôle crucial à jouer pour rendre l'initiative opérationnelle et la mettre en œuvre, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et d'autres institutions commerciales internationales. Il a recommandé, en outre, que la CEA joue un rôle important dans l'appui aux pays africains, pour l'élaboration des programmes nationaux et régionaux concernant l'aide pour le commerce, ainsi que du suivi et de l'évaluation de l'efficacité de ces programmes face aux défis que l'Afrique doit relever dans le domaine du commerce.

49. Le représentant de la CNUCED a estimé que la mise en œuvre des programmes concernant l'aide pour le commerce nécessitait un renforcement des capacités dans des domaines où son organisation avait les compétences requises. À cet égard, il a réaffirmé l'engagement de la CNUCED d'aider les pays africains à renforcer leurs institutions commerciales.

- **Statistique et capacité statistique**

50. Trois exposés ont été présentés, par le secrétariat de la CEA, la BAD et les Amis de la CEA dans le domaine de la statistique, respectivement sur la statistique et la capacité statistique, le Programme de comparaison internationale (PCI) pour l'Afrique et les perspectives de mesure.

51. Les participants ont été informés des problèmes posés par l'accroissement de la demande de statistiques de qualité et actualisées (y compris le manque de coordination, de collaboration et de réseaux); par l'insuffisance des capacités humaines et financières; ainsi que par le non-respect, faute de moyens et de ressources, des normes internationales actuelles comme le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993. Le secrétariat a également mis l'accent sur certaines initiatives régionales récentes visant à trouver des solutions à ces problèmes, en particulier la création du Centre africain pour la statistique (CAS).

52. Les premiers résultats du PCI pour l'Afrique ont présenté des données relatives aux parités du pouvoir d'achat (PPA) fondées sur les informations relatives à la consommation des ménages. Les 48 pays africains participant au programme ont achevé avec succès la première série d'évaluations. Les informations tirées des PPA ont joué un rôle déterminant dans la mesure des seuils de pauvreté (le seuil de 1 dollar É.-U. par jour ajusté de la parité du pouvoir d'achat utilisé pour le premier OMD). Le processus du PCI a également permis aux pays africains de collecter régulièrement les prix d'un nombre d'articles sans précédent.

53. Les participants ont pris note des efforts que les Amis de la CEA ont déployés pour élaborer un cadre destiné à relier les objectifs, politiques et stratégies de développement aux statistiques en vue de fonder les décisions sur des données objectives et d'améliorer l'efficacité du suivi et de l'évaluation des résultats. Les gouvernements peuvent à présent mieux apprécier le rôle de la statistique dans la rationalisation de l'allocation des ressources au service de l'intégration régionale et entreprendre une analyse plus approfondie des données et des informations dans le but de trouver des solutions aux problèmes liés à la sécurité alimentaire.

54. Tout en saluant les progrès réalisés depuis la création du CAS, les participants ont recommandé que le Centre soit doté des ressources humaines et financières appropriées pour lui permettre d'augmenter son aide aux pays africains.

55. Les participants ont également pris note de l'initiative du Symposium africain sur le développement de la statistique, de la mise au point et de l'adoption du Cadre stratégique régional de référence, et du programme africain sur la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010. Ils ont souligné la nécessité d'utiliser le Cadre régional comme cadre directeur pour le développement de la statistique en Afrique.

56. Les participants ont souligné qu'il fallait promouvoir l'harmonisation de la statistique et ont insisté sur l'importance du respect des normes statistiques internationales dans la fourniture d'indicateurs de qualité et comparables pour assurer le suivi des OMD et mieux appuyer le processus d'intégration régionale en Afrique. À cet égard, ils ont invité la CEA et la CUA à renforcer leur appui en vue d'accélérer l'adoption et la mise en œuvre de normes internationales comme le SCN de 1993, ainsi que les Principes et recommandations portant sur les recensements de la population et de l'habitat. Même s'il est absolument indispensable d'appliquer ces normes internationales à des fins d'harmonisation statistique pour une intégration régionale, il n'en restait pas moins possible d'adapter les méthodes internationales aux conditions des pays africains.

57. Les participants se sont déclarés préoccupés par le peu de collaboration entre la CEA et des organisations régionales et sous-régionales clefs comme la BAD, la CUA, les CER et AFRISTAT dans la mise en œuvre des programmes statistiques, la gestion et la collecte des données.

58. Les experts ont renouvelé leur appui à la CEA ainsi qu'au travail réalisé avec les Amis de la CEA dans l'organisation du Symposium africain sur le développement de la statistique, et ont affirmé leur volonté d'étudier le modèle de collaboration entre les Amis de la CEA, la CEA, la CUA et les pays africains. À cet égard, le Comité a réaffirmé le rôle de premier plan de la CEA dans la coordination des activités statistiques (conjointement avec la BAD), la promotion de la collaboration et l'instauration de pratiques optimales aux niveaux national, sous-régional et régional.

- **Appui à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**

59. Au titre de ce point de l'ordre du jour, deux exposés ont été faits sur le programme du NEPAD. Le premier, s'appuyant sur le document (E/ECA/COE/26/9) intitulé *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD): Voie à suivre*, a mis en exergue les principales réalisations du système des Nations Unies en faveur du NEPAD, accomplies dans le cadre général du mécanisme de consultations régionales. Il a également souligné les grandes

difficultés auxquelles se heurtaient les pays africains dans la mise en œuvre du NEPAD, notamment le peu de progrès dans le Cycle de négociations de Doha par le développement et le problème de la dette.

60. Le second exposé de la CUA fait le point sur les récentes décisions prises à Alger par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD sur l'intégration du NEPAD aux structures et processus de la CUA. Ces décisions seront soumises, pour examen et approbation, lors du prochain sommet de l'Union qui se tiendra à Accra.

61. Le Comité s'est félicité de cette intégration, indispensable pour ajouter de la valeur à la nouvelle formule, éviter le chevauchement des activités de la Commission de l'UA et du secrétariat du NEPAD et renforcer l'aptitude de l'Union à coordonner ses activités et à accomplir sa mission. Le Comité a appris qu'il serait créé, d'une part, une cellule de coordination de la Commission de l'UA pour superviser le processus d'intégration et, d'autre part, une autorité de planification et de coordination du NEPAD pour remplacer le secrétariat du NEPAD. La structure et le profil de cette autorité seraient définis par une étude qui serait commandée ultérieurement.

62. Le Comité a félicité la CEA pour le soutien constant apporté au secrétariat du NEPAD conformément au Mémorandum d'accord signé entre les deux organisations en septembre 2006, qui visait à renforcer leur collaboration stratégique et à reconnaître les atouts de l'une et de l'autre pour mettre en œuvre la vision commune africaine par l'exécution du programme du NEPAD. Il a souligné que la CEA devrait continuer à jouer un rôle clef dans la coordination des efforts et des programmes des organismes des Nations Unies destinés à appuyer le NEPAD, ainsi que dans la relance du système de modules thématiques.

63. Le Comité a fait un certain nombre de recommandations visant à renforcer le mécanisme de consultations régionales. À cet égard, il a appelé à élargir ce dernier à la Commission de l'UA et aux CER, notamment en créant un mécanisme sous-régional de coordination de l'appui du système des Nations Unies au NEPAD à l'échelon sous-régional. Ce mécanisme serait installé au sein des bureaux sous-régionaux et axé sur les besoins des CER. Le Comité a également réaffirmé le rôle de la CEA en tant que coordonnateur stratégique de l'appui de l'ONU à l'UA et au NEPAD. Il a en outre invité la Commission de l'UA, le secrétariat du NEPAD et la CEA à mieux coordonner leurs activités pour réduire au minimum les doubles emplois.

64. Le Comité a fait observer que certaines questions avaient un caractère intersectoriel, notamment la nécessité de renforcer la capacité. À cet égard, il a exhorté la CEA et d'autres organismes régionaux tels que la BAD et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique à renforcer leur collaboration. Il a également pris note du fait qu'un forum de haut niveau sur le renforcement des capacités en Afrique serait organisé à Maputo d'ici fin 2007.

Suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet organisées aux niveaux mondial et régional [Point 8 de l'ordre du jour]

65. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait quatre présentations sur la base du document E/CEA/COE/26/4, intitulé *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux grandes conférences et réunions au sommet*. Le rapport a décrit les progrès réalisés par les pays africains dans la mise en œuvre des engagements découlant du Sommet mondial pour le développement durable, du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, du Programme

d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique.

66. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire et s'est félicité des efforts de la CEA pour aider les États membres à suivre l'application des nombreux engagements découlant des conférences et réunions au sommet organisées au niveau mondial. De tels rapports étaient utiles pour recenser les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et les lacunes constatées en ce qui concerne la réalisation des objectifs et des cibles fixés. Le Comité a toutefois noté avec préoccupation que de nombreux pays africains n'étaient pas sur la voie d'atteindre la plupart des cibles et objectifs fixés dans les délais prévus. Plusieurs obstacles contraignants devaient être surmontés de toute urgence, notamment en ce qui concerne l'application de politiques et de stratégies appropriées et la mobilisation de ressources supplémentaires pour renforcer les interventions dans différents domaines. D'après les expériences nationales mentionnées, de nombreux participants devaient faire face à ces problèmes. Plusieurs organismes des Nations Unies ont également saisi cette occasion de faire rapport au Comité sur leurs activités à l'appui des États membres dans la suite donnée aux conférences mondiales.

67. Abordant la suite donnée à chaque conférence, le Comité a salué les efforts de la CEA pour faciliter, promouvoir et contrôler l'exécution des engagements pris dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable grâce à l'organisation de réunions régionales en vue de l'adoption de positions communes sur les principales questions à inclure dans le consensus africain destiné à la Commission du développement durable. Les activités entreprises récemment dans ce contexte ont été axées sur des questions liées à l'énergie, au développement industriel, aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique, qui seront abordées par la Commission du développement durable en mai 2007. En plus de ces questions sectorielles, des préoccupations intersectorielles ont été citées, notamment la mobilisation de ressources, l'établissement de partenariats et la mise au point de plans directeurs et de cadres juridiques et institutionnels.

68. S'agissant des possibilités d'action relatives au Sommet mondial pour le développement durable, le Comité a demandé à la CEA d'aider le Groupe africain à examiner le projet de document destiné à la Commission du développement durable pour vérifier que les questions prioritaires revêtant un intérêt particulier pour l'Afrique et les possibilités d'actions correspondantes sont bien prises en considération.

69. Le Comité a noté avec préoccupation que l'Afrique était de plus en plus vulnérable aux effets des changements climatiques, notamment la répétition des sécheresses et des inondations, et a insisté sur la nécessité de prendre des mesures de prévention et d'atténuation des effets de catastrophes naturelles de ce genre.

70. Faisant observer qu'une stratégie de développement durable demanderait des approches favorables aux pauvres pour la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, le Comité a insisté sur la nécessité de stratégies et de politiques ciblant l'agriculture, le développement rural, la santé, l'éducation et l'infrastructure sociale pour protéger les franges les plus vulnérables de la société. Comme il était indispensable que les pays s'approprient ces politiques et ces programmes, le Comité a insisté sur la nécessité de solutions d'origine nationale pour réaliser les objectifs de développement.

71. S'agissant du Consensus de Monterrey, le Comité a salué les progrès accomplis dans le renforcement des ressources affectées au développement, notamment en ce qui concerne l'accroissement de l'aide publique au développement (APD), les nouvelles mesures d'allégement de la dette et l'augmentation des investissements étrangers directs (IED). Le Comité a toutefois noté que des écarts considérables subsistaient entre les engagements pris et les résultats atteints et la plupart des pays africains devaient faire davantage pour mobiliser des ressources nationales et externes pour satisfaire leurs besoins de financement. Davantage d'investissement étranger direct était nécessaire dans les secteurs qui auraient le plus grand impact sur l'emploi et, partant, sur la réduction de la pauvreté. En outre, le Comité a recommandé que des efforts soient consacrés aux problèmes de la capacité d'absorption et à l'alignement de l'aide sur les objectifs et priorités nationaux de développement afin d'en accroître l'efficacité. On pourrait investir des ressources supplémentaires dans des domaines tels que le développement de l'infrastructure et du capital humain, et accélérer le suivi des engagements pris. À cet égard, la CEA avait conçu un questionnaire pour aider les États membres à évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne les engagements du Consensus de Monterrey et mettre en évidence les obstacles rencontrés dans le processus.

72. Le Comité a souligné l'importance de la mobilisation et de l'utilisation plus efficace de ressources intérieures accrues. À cet égard, il a été informé par la CNUCED et d'autres organisations d'activités visant à aider les États membres à atteindre cet objectif.

73. S'agissant du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, le Comité a noté que, cinq ans après le début de la décennie (2001-2010), les progrès étaient encore limités. Il s'est félicité des efforts de renforcement des capacités de la CEA en faveur des PMA africains et a demandé à la Commission non seulement d'accroître son appui à ces pays, mais aussi de l'étendre à d'autres pays.

74. Le Comité a jugé important de traduire les récents progrès de la croissance économique en améliorations dans les secteurs sociaux et le développement des infrastructures, en vue d'accélérer la réalisation des OMD. Il s'est déclaré préoccupé par le fait que de nombreux pays africains risquaient de ne pas réaliser les Objectifs avant l'échéance de 2015 et a insisté sur le fait que les pays africains et leurs partenaires de développement devaient agir de toute urgence pour accélérer les progrès.

75. Pour une croissance plus rapide, durable et généralisée, il conviendrait de s'attacher à améliorer les conditions d'investissement et l'activité du secteur privé (y compris le renforcement des investissements dans les secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie aux niveaux national et régional), la prestation de soins de santé et l'éducation, et de promouvoir la diversification dans de nouveaux secteurs comme les TIC.

76. Étant donné qu'un suivi et une évaluation continus seraient indispensables pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des OMD, le Comité a noté que l'amélioration des statistiques et des données aurait une valeur inestimable. À cet égard, il a demandé à la CEA d'accroître son assistance aux États membres pour améliorer leurs capacités statistiques nationales et a demandé que des ressources supplémentaires soient mises à la disposition de la Commission et des pays africains à cette fin. Le Comité a par ailleurs insisté sur la nécessité d'adapter les indicateurs et les mesures aux caractéristiques et aux spécificités de chaque pays et de revoir les délais prévus pour la réalisation des objectifs et des cibles.

Présentation et examen du thème de la Conférence: *Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les OMD: Nouveaux défis et voie à suivre* [Point 9 de l'ordre du jour]

77. Le secrétariat a présenté le document intitulé «*Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les OMD: Nouveaux défis et voie à suivre*» (E/ECA/COE/26/6), mettant en évidence le contexte, les défis et la voie à suivre pour les pays africains. Pour réaliser les OMD, cinq défis doivent être relevés sans attendre: croissance, emploi et inégalité; financement de l'investissement dans le secteur privé; environnement décisionnel et planification; partenariats et mondialisation; et paix et sécurité. Il ne reste plus que sept ans avant l'échéance de 2015, aussi le secrétariat a-t-il insisté sur le fait qu'il fallait d'urgence renforcer les interventions et soumis un certain nombre de recommandations à l'attention du Comité.

78. Les représentants de la CUA et du PNUD sont intervenus au sujet de la présentation du secrétariat. Le représentant de la CUA a souligné que les évaluations de la pauvreté étaient limitées. Elles ne permettaient pas, notamment, de tenir compte des différentes dimensions de la pauvreté comme la pauvreté rurale ou l'accès aux services. Le représentant du PNUD a pour sa part informé le Comité de son programme visant à aider les États membres, notamment les activités du Projet Objectifs du Millénaire. Il s'agit notamment d'activités qui visent à renforcer l'engagement national et les capacités des équipes dirigeantes; à accélérer et soutenir une croissance qui soit favorable aux pauvres; à développer les ressources et les capacités; et à planifier dans la perspective des OMD et en fonction des besoins.

79. Le Comité a félicité le secrétariat de la qualité des présentations et salué les efforts que déploient les partenaires internationaux pour aider l'Afrique à mieux planifier sur la base des OMD et à définir leurs stratégies de réduction de la pauvreté de deuxième génération. Il a instamment demandé à la BAD, à l'Union africaine et à la CEA de continuer de suivre de près le développement social de l'Afrique et de l'évaluer régulièrement. À cet égard, il a fait observer que le renforcement de la présence sous-régionale de la CEA permettrait un meilleur suivi des progrès accomplis.

80. Tout en reconnaissant l'importance du programme lié aux OMD, le Comité a fait observer qu'il convenait, pour atteindre les objectifs fixés, de tenir compte de certains facteurs économiques, historiques et culturels propres à l'Afrique.

81. Le Comité a souligné la nécessité de mieux aligner les stratégies de réduction de la pauvreté sur les OMD, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005. Notant que de nombreux pays africains s'étaient dotés, ou étaient en passe de se doter, de plans nationaux de développement fondés sur les OMD, le Comité a souligné qu'il fallait aussi s'intéresser à d'autres aspects du développement social. À cet égard, il a vivement recommandé d'accorder une attention particulière à l'aide à apporter aux pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit. Les plans de développement sont le plus souvent issus d'un processus participatif, sont fondés sur une évaluation des ressources nécessaires et prévoient le développement des capacités. À l'occasion de l'élaboration de leurs plans, les pays se sont rendu compte qu'il fallait assurer une meilleure coordination entre les ministères et entre les secteurs. Étant donné l'importance des cas de réussite, le Comité a relevé que la communauté internationale devait continuer d'apporter un appui aux pays qui réussissent, même lorsqu'ils commencent à sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Il a appelé les institutions de développement

panafricaines à réaliser une étude dont l'objet serait d'harmoniser stratégies de réduction de la pauvreté et OMD.

82. En ce qui concerne le thème plus général de l'accélération de la croissance en tant que condition de la réalisation des OMD, le Comité est convenu avec le secrétariat que la croissance avait certes augmenté, mais qu'elle n'avait pas suffisamment été générale et élevée pour atteindre les objectifs. Il a néanmoins reconnu qu'une répartition équitable des bénéfices de la croissance était essentielle pour accélérer le progrès vers la réalisation des OMD. À cet égard, pour avoir un impact sur la pauvreté, il fallait que la croissance se prolonge sur une longue période et qu'elle soit créatrice d'emplois. Une réduction des inégalités avait des effets très favorables sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté. Le Comité a souligné que la nature multidimensionnelle de la pauvreté devait être prise en compte dans la définition du développement et l'évaluation des progrès accomplis.

83. Le Comité a noté que les pays exportateurs de pétrole et de ressources minières avaient adopté diverses mesures économiques visant à mieux gérer les ressources qu'ils tirent de leurs exportations, afin de promouvoir un développement socioéconomique durable. Le représentant de la CUA a indiqué au Comité que la Conférence des chefs d'État de l'UA avait approuvé la création du Fonds africain du pétrole, avec l'assistance de la BAD. Ce Fonds aura pour principal objectif de mobiliser des ressources pour aider les pays africains importateurs de pétrole à absorber les chocs pétroliers et faciliter le financement de leurs importations de pétrole.

84. Le Comité a demandé une plus grande souplesse dans le choix des politiques macroéconomiques, afin de réagir plus efficacement à l'évolution des facteurs économiques de base. Il a estimé en particulier que les pays devaient avoir une marge de décision plus grande de manière à pouvoir intervenir en cas de choc inflationniste à court terme, sans remettre en cause les objectifs de développement à long terme.

85. En ce qui concerne les ressources nécessaires pour réaliser les OMD, le Comité a souligné qu'il fallait mobiliser davantage les ressources intérieures et extérieures, et exploiter toutes les sources de financement, notamment les envois de fonds des travailleurs émigrés, les partenariats public-privé et les organisations de la société civile. Il fallait renforcer, dans le secteur public, la capacité d'absorption du financement, mais également négocier et gérer efficacement les partenariats public-privé.

86. Le Comité a souligné que les États membres avaient besoin de statistiques de meilleure qualité, ainsi que de statistiques ventilées, pour évaluer les besoins en ressources, suivre et évaluer les progrès accomplis et formuler convenablement leurs politiques. Il a indiqué que les collectivités locales avaient un rôle à jouer dans la collecte des données et dans l'évaluation des progrès accomplis. Les experts ont vivement recommandé d'accroître l'appui financier au Centre africain pour la statistique et ont invité la CEA à suivre de près et à évaluer les progrès accomplis dans les pays africains.

87. Le Comité a estimé qu'il fallait s'attaquer à la pauvreté dans les zones rurales en adoptant des mesures propres à améliorer la productivité agricole. Il a exhorté les pays africains à accroître les crédits alloués à l'agriculture, conformément à l'Impératif de Maputo. En particulier, il leur a recommandé de promouvoir l'investissement dans l'agriculture et les infrastructures rurales, de donner aux petits producteurs un meilleur accès au crédit (en instituant, par exemple, des systèmes de garantie) et de faire participer les associations

d'agriculteurs à la détermination des priorités du développement agricole. Les experts ont également recommandé que les pays africains adoptent l'idée d'un «fonds d'initiative locale», qui aiderait à régler le problème de la mauvaise qualité des infrastructures entravant l'investissement privé dans les zones rurales. Toutefois, l'Afrique ne devrait pas sous-estimer le rôle de l'industrie, en particulier de l'agro-industrie et de l'industrie manufacturière, qui permettent d'accroître la valeur ajoutée des biens exportés et de créer des emplois. En outre, les experts ont estimé que les pays devaient prendre des mesures, d'une part, pour s'adapter aux effets des changements climatiques sur l'exploitation des ressources naturelles et sur la structure de leur système agricole et, d'autre part, pour atténuer ces effets.

88. En ce qui concerne le rôle de la gouvernance et des institutions, le Comité a souligné que la volonté politique et l'engagement des dirigeants nationaux, ainsi que la coopération totale entre les décideurs et les populations, étaient des préalables nécessaires à la réalisation des OMD. Il a également signalé que les valeurs socioculturelles pourraient avoir des effets négatifs sur le rythme des progrès, d'où l'intérêt de les prendre en compte pour concevoir des politiques efficaces. Les experts ont recommandé que la CEA et les dirigeants politiques engagent le dialogue pour affiner davantage les actions et les activités nécessaires à tous les niveaux pour réaliser les OMD.

89. Pour assurer la transparence et la responsabilisation dans l'emploi des ressources, le Comité a estimé qu'il fallait renforcer le rôle des institutions démocratiques (notamment les organes législatifs qui peuvent contrôler l'exécutif) et les systèmes d'équilibre des pouvoirs. Il faudrait, dans ce contexte, déterminer les mesures qui permettraient de renforcer la gestion des finances publiques afin d'assurer une utilisation efficace des ressources. Le Comité a estimé que la décentralisation budgétaire était à cet égard souhaitable. Il fallait renforcer les capacités des administrations et collectivités locales pour que la décentralisation produise des effets. Par conséquent, la CEA et d'autres institutions panafricaines devraient dispenser une formation aux fonctionnaires des administrations locales.

90. En ce qui concerne la paix et la sécurité, le Comité a reconnu les coûts économiques et sociaux de la guerre et des troubles sociaux et a demandé de redoubler d'efforts pour promouvoir la stabilité et le règlement pacifique des conflits. Le Comité a défini deux importants préalables à la paix et à la sécurité, à savoir le respect des droits de l'homme – dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire – et la gouvernance démocratique. Par conséquent, les experts ont demandé à la CEA de fournir une assistance technique spéciale aux pays en conflit ou sortant d'un conflit. Cette assistance devrait être fournie en collaboration avec la Commission de la consolidation de la paix de l'ONU, la CUA et la BAD.

91. Le Comité a souligné l'importance de l'intégration régionale comme instrument de promotion du commerce et d'accroissement du pouvoir de négociation des pays africains dans le contexte de la mondialisation et du multilatéralisme. Compte tenu des effets du progrès technologique sur le potentiel de croissance d'une économie, il a jugé important de créer les conditions permettant de faciliter les transferts de technologies et de développer la recherche-développement.

92. Des observateurs ont participé au débat et ont appuyé ou renforcé les commentaires formulés par le Comité. Ils ont soulevé des questions telles que la participation de la société civile, les droits humains, une approche au développement ancrée sur les droits humains et la

santé en matière de procréation, qu'ils considèrent comme des composantes importantes des stratégies de développement fondées sur les OMD.

93. Le Secrétaire exécutif a souligné l'importance des OMD, en tant qu'objectifs de développement convenus au niveau international, qui offraient un cadre permettant aux pays africains de cibler leurs efforts de développement. Il a ajouté qu'un défi majeur subsistait, à savoir l'alignement des stratégies de réduction de la pauvreté, largement utilisées comme plans de développement nationaux, sur les OMD.

Questions statutaires [Point 10 de l'ordre du jour]

- **Examen des mécanismes intergouvernementaux de la Commission**

94. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document intitulé *Examen des mécanismes intergouvernementaux de la Commission* -Note du secrétariat (E/ECA/COE/26/10).

95. À la suite du repositionnement de la CEA, le nouveau programme s'articule autour de 10 sous-programmes, à savoir: Commerce, finance et développement économique; Sécurité alimentaire et développement durable; Gouvernance et administration des affaires publiques; Information, science et technologie au service du développement; Coopération économique et intégration régionale; Parité et rôle des femmes dans le développement; Activités sous-régionales de développement; Planification et administration du développement; Statistique; et Développement social.

96. Pour compléter le repositionnement de la CEA, et conformément à la résolution 844 (XXXIX) – *Repositionner la CEA pour répondre aux priorités de l'Afrique* – adoptée à la Conférence des ministres en mai 2006, à Ouagadougou, il convient de mettre les mécanismes intergouvernementaux de la Commission, à savoir les organes délibérants et les organes subsidiaires, en adéquation avec la nouvelle orientation stratégique et la structure des programmes.

97. La CEA soumet donc à l'approbation de la Conférence les propositions ci-après:

- i) Organiser une conférence annuelle commune UA-CEA des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.
- ii) Remplacer les comités intergouvernementaux d'experts par des conférences ministérielles sous-régionales.
- iii) Organiser les organes subsidiaires de la Commission en sept comités sectoriels.

Débat

98. Le Comité a salué la réforme et le repositionnement de la CEA, qui doivent lui permettre de mieux répondre aux priorités de l'Afrique, et reconnu qu'il fallait poursuivre cet exercice. Si certains membres qui ont pris la parole ont approuvé les propositions, d'autres ont estimé:

- Qu'il leur fallait plus de temps pour examiner suffisamment les propositions et leurs incidences juridiques, financières et autres.
- Qu'ils devaient consulter leur capitale avant de se prononcer sur des propositions d'une telle importance.

99. Certains délégués ont également demandé des précisions au sujet de l'organisation de conférences ministérielles sous-régionales, lesquelles, selon eux, feraient double emploi avec la Conférence des ministres. Il était par ailleurs proposé de rationaliser les domaines couverts par les comités sectoriels et de faire en sorte que des questions aussi importantes que les jeunes et l'emploi reçoivent l'attention qu'elles méritent au sein du Comité du développement humain et social.

Éclaircissements apportés par le secrétariat

100. En ce qui concerne la première proposition, le Secrétaire exécutif de la CEA a expliqué que la conférence conjointe UA-CEA des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique constituerait une plate-forme au sein de laquelle seraient abordés et débattus les principaux défis que présente le développement de l'Afrique. Les questions statutaires ayant trait à la CEA relèveraient exclusivement de la session annuelle de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, que la CEA organiserait avec ses États membres aux mêmes dates et dans le même lieu.

101. La structure de la conférence conjointe serait semblable à celle des réunions conjointes existantes de l'ONU et de l'UA, comme la conférence conjointe UA-FAO sur l'agriculture.

102. La proposition relative à une réunion conjointe de la conférence annuelle UA-CEA avait déjà été approuvée par la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances de l'Union africaine (CAMEF II), en novembre 2006 à Yaoundé [AU/CAME/Rpt (II)]; elle était maintenant présentée à la quarantième Conférence des ministres pour que celle-ci l'approuve à son tour.

103. En ce qui concerne la deuxième proposition, le Secrétaire exécutif a expliqué que les réunions ministérielles sous-régionales ne feraient pas double emploi avec la Conférence des ministres de la CEA, mais permettraient de s'assurer que le programme de travail de la Commission dans les sous-régions tenait compte des questions et des priorités de développement économique et social de chaque sous-région. Ces réunions seraient convoquées dans les sous-régions en même temps que les réunions annuelles actuelles de la Conférence des ministres de chaque sous-région.

104. La proposition de la CEA était conforme au rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (A/61/471), qui lui-même faisait suite au rapport du Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, concernant l'impact limité des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux. Ce rapport avait été défendu par les ambassadeurs africains au Siège de l'ONU, à New York, et a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/234.

105. Compte tenu de ces explications, le paragraphe 15 du document E/ECA/COE/26/10 sur l'examen des mécanismes intergouvernementaux de la Commission serait modifié comme suit:

«Il est proposé que le Comité intergouvernemental d'experts devienne une Conférence ministérielle sous-régionale. Il est également proposé que ces réunions soient convoquées en même temps que les réunions des organes délibérants des communautés économiques régionales de chaque sous-région, et dans le même lieu. En outre, des réunions de travail ministérielles sous-régionales se tiendraient pour chacune des cinq sous-régions lors des réunions annuelles de la Conférence des ministres, pour examiner les questions intéressant les différentes sous-régions.»

106. La troisième proposition visait à aligner les comités sectoriels sur la structure des programmes approuvée pour la Commission. En conséquence, conformément à la règle 105.5 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, il est demandé que le mécanisme intergouvernemental soit aligné sur le plan-programme biennal et la structure des programmes de la Commission. De plus, les départements de l'ONU (y compris la CEA) sont tenus de respecter les décisions de l'Assemblée générale et les dispositions du Règlement et des règles régissant la planification des programmes en ce qui concerne la nécessité de proposer un mécanisme intergouvernemental qui reflète la structure des programmes figurant dans le projet de programme de travail et priorités pour la période biennale 2008-2009.

107. Il y avait une certaine convergence de vues du sujet de la proposition d'une conférence annuelle conjointe UA-CEA des ministres africains des finances, de la planification et développement économique et de son comité d'experts (première proposition) et une majorité était favorable à la proposition, mais certains délégués ont hésité à formuler des recommandations au sujet des deuxième et troisième propositions, estimant qu'ils avaient besoin de plus de temps pour les examiner. Quelques délégués ont émis de fortes réserves quant à l'idée de se prononcer sur les propositions avant d'avoir consulté leur capitale.

Recommandation

108. Après un long débat, le Comité a recommandé que les propositions soient présentées à la Conférence des ministres des finances pour examen.

- **Rapport sur l'évaluation extérieure de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)**

109. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un membre du groupe chargé de l'évaluation extérieure a présenté le document E/ECA/COE/26/11, intitulé *Rapport sur l'évaluation extérieure de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)*.

110. L'évaluation a porté sur la pertinence, la structure, les finances, les ressources humaines et l'administration générale de l'IDEP, conformément aux décisions prises à la trente-neuvième session de la Commission, tenue à Ouagadougou en mai 2006. Le contexte, les conclusions et les principales recommandations ont été soumis au Comité d'experts pour examen. L'évaluation a abordé plus particulièrement des questions fondamentales comme l'avantage comparatif de l'IDEP et sa place parmi les institutions africaines, l'agencement actuel de ses programmes de formation, sa structure de direction et sa contribution au renforcement de la collaboration entre la CEA et l'Union africaine.

111. Le Comité a accueilli favorablement les conclusions du groupe et a examiné certaines des difficultés auxquelles l'Institut était confronté. Il a été observé que, depuis la création de

l'IDEP en 1962, l'Institut n'avait pas été en mesure d'actualiser suffisamment ses programmes et services de formation pour suivre l'évolution des priorités et des besoins du continent. Le Comité a également insisté sur la nécessité d'une plus grande diversification des programmes de l'IDEP et sur le fait que l'Institut devait intervenir dans toutes les sous-régions. Il a demandé à la direction de l'IDEP de diffuser ses produits avec plus d'efficacité.

112. Passant à la question du manque de ressources, le Comité s'est déclaré préoccupé par les montants considérables d'arriérés dus par les États membres et par le manque de ressources humaines, une situation qui empêchait l'IDEP de s'acquitter convenablement de son mandat. À cet égard, le Comité a encouragé l'IDEP à étudier de nouveaux moyens d'accroître son financement, par exemple par l'introduction de droits d'utilisation pour certains des services fournis. Il a en outre recommandé que l'on étudie la possibilité de mettre en place un système de bourses pour certains États membres.

113. Malgré ces difficultés et le fait que certains États membres et que certaines institutions régionales africaines fournissaient des services similaires, le Comité a insisté sur le fait que l'IDEP conservait son utilité en tant que seule institution panafricaine sur le continent fournissant des services de recherche et de formation en matière de planification du développement.

114. Le Comité a approuvé les recommandations du groupe chargé de l'évaluation et a demandé que des ressources suffisantes soient mises à la disposition du groupe pour lui permettre d'achever ses travaux et de présenter un rapport définitif à la prochaine session de la Commission, en 2008.

115. À cet égard, le Comité a recommandé en particulier que l'on effectue une évaluation approfondie des besoins et un audit de gestion afin de donner à l'Institut un nouveau souffle, un souci renouvelé de la gestion, ainsi que des compétences et une détermination renforcées, autant de facteurs nécessaires pour concrétiser sa vision et sa mission. Le Comité a également invité instamment les États membres à verser leurs contributions et à s'acquitter des arriérés dont ils étaient redevables.

- **Projet de programme de travail et de priorités de la CEA pour la période biennale 2008-2009**

116. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le document portant la cote E/ECA/CO2/26/12, intitulé *Projet de programme de travail et de priorités de la CEA pour la période biennale 2008-2009*.

117. En établissant le projet de programme de travail, le secrétariat a été guidé par le repositionnement de la CEA, le plan-programme pour la période biennale 2008-2009, *le Plan d'activités de la CEA, 2007-2009* et le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des bureaux sous-régionaux. Le programme est structuré en 10 sous-programmes et est calé sur le cadre de budgétisation axé sur les résultats, ce qui permettra à la CEA et à ses États membres de mesurer les résultats obtenus à l'aide d'objectifs de référence et d'indicateurs de succès prédéfinis.

118. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir présenté un programme de travail mieux conçu et mieux centré. Il a également noté avec satisfaction que les éléments du programme étaient détaillés et clairement énoncés et qu'ils traitaient de questions pertinentes et de questions

nouvelles, notamment de questions intersectorielles, en tenant compte des priorités de développement régionales, sous-régionales et nationales.

119. Le Comité a néanmoins fait les observations suivantes:

- La question du financement est trop souvent citée parmi les facteurs externes susceptibles d'empêcher la CEA d'exécuter pleinement son projet de programme de travail;
- Les États membres de la sous-région d'Afrique du Nord ont fait remarquer que les produits proposés à l'alinéa iii) du paragraphe b) du sous-programme 7, Activités sous-régionales pour le développement en Afrique du Nord, n'étaient pas conformes aux priorités qui avait été fixées lors de la dernière réunion du Comité intergouvernemental d'experts de la sous-région.

120. Tenant compte des observations ci-dessus, le Comité a recommandé à la Conférence des ministres d'approuver le projet de programme de travail et de priorités de la CEA pour la période biennale 2008-2009. Tenant compte également de l'appel lancé par le Secrétaire exécutif, il a recommandé d'appuyer pleinement la mise en œuvre du Plan d'activités de la CEA pour 2007-2009.

Questions diverses [Point 11 de l'ordre du jour]

121. Au titre de ce point, le Comité a noté que, vu la brièveté de la réunion, il était difficile d'étudier de manière approfondie les nombreuses questions inscrites à l'ordre du jour. À cet égard, certains délégués ont souligné qu'il était nécessaire de revoir la manière dont est organisée la réunion du Comité d'experts et d'envisager de la décomposer en séances parallèles afin de permettre aux participants d'analyser dans les détails des questions spécifiques comme l'aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique. Dans son intervention, le Secrétaire exécutif a fait observer que le fait de scinder la réunion en séances parallèles pourrait la compliquer, et pourrait aussi allonger les débats en plénière car il serait plus difficile de trouver un consensus du fait que les experts ne pourraient sans doute pas participer à toutes les séances consacrées à des questions particulières.

122. Il a été convenu que pour les prochaines sessions de la Commission, la CEA devrait inviter les ambassadeurs des pays africains à Addis-Abeba à échanger leurs vues sur le thème de la session et les questions à aborder, avant que ne soit établi le projet d'ordre du jour. Les participants aux réunions pourraient ainsi s'entendre sur les questions à l'ordre du jour et mieux axer leur réflexion sur les questions retenues.

123. Enfin, le secrétariat a informé les participants qu'en 2008 la CEA célébrerait son cinquantième anniversaire. À cet égard, le Secrétaire exécutif consultera les États membres pour arrêter les activités à mener, ainsi que les manifestations à organiser pour marquer cet événement.

Examen et adoption du rapport du Comité d'experts et des projets de résolution [Point 12 de l'ordre du jour]

124. Au titre de ce point, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion, paru sous la cote E/ECA/COE/26/L, ainsi que cinq projets de résolution qui seront présentés à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, pour

examen et adoption. Plusieurs délégations ont fait des observations au sujet du projet de rapport et proposé des modifications. Certaines ont émis des réserves au sujet de questions abordées dans le rapport. Après de nombreux débats et d'amples explications fournies par le secrétariat, le Comité a adopté le projet de rapport, ainsi que les projets de résolution tels que modifiés, en vue de leur examen par la Conférence des ministres.

Clôture de la réunion [Point 13 de l'ordre du jour]

125. Au nom de M. Abdoulie Janneh, Mme Joséphine Ouédraogo, Secrétaire exécutive adjointe par intérim de la CEA, a exprimé ses profonds remerciements à tous les participants pour la contribution qu'ils ont apportée au débat. Elle les a félicités de la manière délibérée dont ils ont examiné les questions à l'ordre du jour et a noté la qualité et le caractère constructif du dialogue. Elle a ensuite remercié la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les organismes des Nations Unies du concours qu'ils avaient apporté en vue de l'organisation de la réunion. Elle a donné aux participants l'assurance qu'il serait pleinement tenu compte de leurs observations et de leurs suggestions dans la version finale du rapport et des autres documents de la réunion. Elle a félicité le Bureau et son Président de l'efficacité avec laquelle il avait mené les débats. Elle a aussi remercié le secrétariat, dont le dévouement et le travail avaient permis de faire de la réunion un succès.

126. Dans son discours de clôture, le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine a remercié le Président et tous les délégués de leur participation active et de l'esprit de décision dont ils avaient fait preuve dans l'examen des questions à l'ordre du jour de la Conférence, en particulier s'agissant de définir la voie à suivre pour la réalisation des OMD. Il a souligné qu'il fallait maintenant passer des recommandations aux actes. Il a exprimé ses remerciements au Secrétaire exécutif de la CEA, qui avait bien voulu associer l'Union africaine à l'organisation de la réunion, et a enjoint la Conférence des ministres d'approuver l'idée d'une conférence commune UA-CEA des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

127. Le représentant du Gouvernement mauricien a émis une motion de remerciement au nom du Comité.

128. Pour conclure, le Président a remercié les délégués de l'appui qu'ils ont apporté aux travaux de la CEA. Il a déclaré close la vingt-sixième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.